






 Service de la santé publique BAP / Av. des Casernes 2 1014 Lausanne	

 Service de la santé publique BAP / Av. des Casernes 2 1014 Lausanne	

<b>Appel au 144 pour toute demande de sauvetage</b>
<b>CRITÈRES POUR ÉVACUATION HÉLIPORTÉE</b>
<b>Médicaux</b> Patient inconscient/trouble de la conscience ou agité. Fracture ouverte. Dyspnée sévère (trauma, asthme). Douleur thoracique non traumatique. Suspicion fracture fémur/bassin. Douleur abdominale traumatique. Avalanche/hypothermie. Hémorragie sévère (non maîtrisable sur site). Déficit neurologique sensitif ou moteur. Patient non mobilisable sans antalgie intra-veineuse.
<b>Géographiques</b> Descente en luge pas possible ou risquée. Lieu inaccessible/besoin treuillage.
<b>Météo</b> Sauvetage en fin de journée risquant de se terminer dans la nuit en utilisant la luge.
<b>Remarque :</b> En présence d'un trauma crânio-cérébral (TCC) qui a repris conscience ou lors de douleurs dorsales traumatiques sans déficit neurologique, le sauveteur sur site et le régulateur du 144 conviennent ensemble, en fonction de la situation (état du patient, distance par rapport au bas des pistes, météo), du moyen d'évacuation le plus adéquat et le plus efficient (hélicoptère, ambulance).
<small>Validé par le SSP, sur préavis de la CMSU du 11.12.2012</small>

<b>Appel au 144 pour toute demande de sauvetage</b>
<b>MOYEN D'ÉVACUATION AUTRE QUE HÉLICO ET DESTINATION</b>
<b>Transport en ambulance pour l'hôpital</b>
Tout patient ayant des critères pour être hélicoptère mais pour lequel le vol n'est pas possible (disponibilité hélicoptère, météo). Patient ayant présenté une perte de connaissance mais à nouveau alerte. Douleurs dorso-lombaires traumatiques non déficitaires. Patient nécessitant une antalgie intra-veineuse. Déformation d'un membre. Patient ne supportant pas la position assise.
<b>Transport en ambulance pour le cabinet médical</b>
Tout patient légèrement blessé ne pouvant être transporté par un véhicule non professionnel (véhicule des remontées. mécaniques, taxi, véhicule privé) en raison de l'absence ou indisponibilité de ce type de moyen.
<b>Transport en véhicule privé ou des remontées mécaniques vers le cabinet médical</b>
Trauma simple des membres (épaule, coude, poignet, main, pied, genou, cheville). Trauma crânien simple sans perte de connaissance.
<small>Validé par le SSP, sur préavis de la CMSU du 11.12.2012</small>

 Service de la santé publique BAP / Av. des Casernes 2 1014 Lausanne	
<b>Appel au 144 pour toute demande de sauvetage</b>	
<b>CRITÈRES POUR ÉVACUATION HÉLIPORTÉE</b>	
<b>Médicaux</b> Patient inconscient/trouble de la conscience ou agité. Fracture ouverte. Dyspnée sévère (trauma, asthme). Douleur thoracique non traumatique. Suspicion fracture fémur/bassin. Douleur abdominale traumatique. Avalanche/hypothermie. Hémorragie sévère (non maîtrisable sur site). Déficit neurologique sensitif ou moteur. Patient non mobilisable sans antalgie intra-veineuse.	
<b>Géographiques</b> Descente en luge pas possible ou risquée. Lieu inaccessible/besoin treuillage.	
<b>Météo</b> Sauvetage en fin de journée risquant de se terminer dans la nuit en utilisant la luge.	
<b>Remarque :</b> En présence d'un trauma crânio-cérébral (TCC) qui a repris conscience ou lors de douleurs dorsales traumatiques sans déficit neurologique, le sauveteur sur site et le régulateur du 144 conviennent ensemble, en fonction de la situation (état du patient, distance par rapport au bas des pistes, météo), du moyen d'évacuation le plus adéquat et le plus efficient (hélicoptère, ambulance).	
<small>Validé par le SSP, sur préavis de la CMSU du 11.12.2012</small>	

 Service de la santé publique BAP / Av. des Casernes 2 1014 Lausanne	
<b>Appel au 144 pour toute demande de sauvetage</b>	
<b>MOYEN D'ÉVACUATION AUTRE QUE HÉLICO ET DESTINATION</b>	
<b>Transport en ambulance pour l'hôpital</b>	
Tout patient ayant des critères pour être hélicoptère mais pour lequel le vol n'est pas possible (disponibilité hélicoptère, météo). Patient ayant présenté une perte de connaissance mais à nouveau alerte. Douleurs dorso-lombaires traumatiques non déficitaires. Patient nécessitant une antalgie intra-veineuse. Déformation d'un membre. Patient ne supportant pas la position assise.	
<b>Transport en ambulance pour le cabinet médical</b>	
Tout patient légèrement blessé ne pouvant être transporté par un véhicule non professionnel (véhicule des remontées. mécaniques, taxi, véhicule privé) en raison de l'absence ou indisponibilité de ce type de moyen.	
<b>Transport en véhicule privé ou des remontées mécaniques vers le cabinet médical</b>	
Trauma simple des membres (épaule, coude, poignet, main, pied, genou, cheville). Trauma crânien simple sans perte de connaissance.	
<small>Validé par le SSP, sur préavis de la CMSU du 11.12.2012</small>	